



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONLET DU 27 MARS 2025**

Convocation du 21 mars 2025 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Brigitte PERRIN, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

Etaient excusés : Mme Geneviève MONATTE-ALONZI ayant donné pouvoir à M. Philippe RITTER, et M. Daniel PICOT ayant donné pouvoir à Mme Brigitte PERRIN

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2025-11 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNÉE 2025

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissant les règles de fixation et de vote des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote ;

Monsieur le Maire propose de maintenir à l'identique les taux d'imposition votés l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux votés. Les taux de l'année 2025 sont donc fixés ainsi :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,29 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53,50 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,57 %

*Le Maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture du Puy-en-Velay
au titre du contrôle de légalité le :
(voir date du timbre de la Préfecture)*

Pour copie certifiée conforme,
le Maire,


Philippe RITTER